

Nouvelle convention dans les Garages de Québec

Les stipulations d'une convention collective, signée il y a plus d'un mois, entre le Syndicat catholique des Employés de Garages de Québec et les sections de l'auto-voiture et des postes d'essence de l'Association des Marchands détaillants entreront en vigueur lundi matin. Par cette nouvelle convention, les salaires de la plupart des catégories d'employés sont majorés de 10 cents de l'heure. L'an passé, le Syndicat des Employés de Garages avait renouvelé automatiquement son contrat de travail.

Les amendements apportés établissent les salaires des mécaniciens, des ajusteurs, des machinistes, des électriciens, des débosseurs, des forgerons, des soudeurs, des peintres et des tourneurs, à \$1.15 de l'heure pour la classe "A", \$1.00 pour la classe "B", \$0.95 pour la classe "C" et \$0.90 pour la classe "D" comparativement à \$1.05, \$0.90, \$0.85 et \$0.80 dans l'ancien contrat.

Les salaires des préposés aux accumulateurs, des vulcanisateurs et des réchappeurs sont portés de \$0.82 et \$0.80 à \$0.92 et \$0.90 respectivement. Quant aux salaires des apprentis, la convention les majore de \$0.05 de l'heure.

Les hommes de service obtiennent également une augmentation de salaires de \$0.10 de l'heure, ce qui porte leur gain de \$0.65 à \$0.75. Dans cette catégorie, l'aug-

mentation consentie aux apprentis est aussi de \$0.05 de l'heure.

L'article relatif aux vacances est aussi modifié, les employés ayant 10 ans de service continu pour un employeur auront droit à l'avenir à deux semaines de vacances payées.

Une autre stipulation de la convention assure une garantie minimum de deux heures de travail par demi-journée.

Les négociations de la convention collective étaient dirigées pour les employeurs par MM. Jean Champoux, Gérard Vincent, Jules Précourt, Charles Lirette, J.-Lucien Drolet et Charles Boucher.

Le syndicat était représenté par MM. Joseph Parent, président; Roger Fiset, agent d'affaires, Antoine Ouellet ainsi que Lucien Dorion.

15 ans de vie syndicale

Penman's de St-Hyacinthe

C'était une grande fête pour le Syndicat du Tricot Inc., de St-Hyacinthe, ce dimanche 10 juin.

Depuis longtemps on se préparait à donner beaucoup d'éclat à ce quinzième anniversaire de vie syndicale, et ce fut un succès.

Plusieurs centaines de syndiqués et leurs épouses ont assisté à la grand'messe à la cathédrale de St-Hyacinthe, messe qui fut chantée par le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.

L'ancien aumônier et fondateur du syndicat, l'abbé E.-A. Martel, curé de la paroisse du Précieux-Sang, la Providence, a donné le sermon de circonstance. "Rendez grâce au Ciel pour les bienfaits reçus depuis quinze ans. Vous avez vécu une doctrine qui vous permet de désirer un bonheur temporel parce qu'elle est basée sur la justice et la charité et ce bonheur temporel vous pouvez l'obtenir en accomplissant la volonté de Dieu et en pratiquant la charité envers vos compagnons de travail. Votre travail doit vous sanctifier et offrir sur votre métier, sur votre établi, votre sacrifice à Dieu. N'hésitez pas à le faire parce que vous n'avez pas toujours les mains nettes; Dieu connaît ça, les mains sales".

A l'issue de la grand'messe, grand banquet à la salle paroissiale des Révérends Pères Dominicains. Plusieurs conférenciers adressèrent la parole à ce banquet présidé par le président du syndicat J.-C. Noël. Mgr J.-C. Leclaire apportait aux ouvriers les encouragements de Mgr l'évêque de

St-Hyacinthe. M. le chanoine Henri Pichette, représentant la C.T.C.C., fit un brillant exposé de la doctrine syndicale. René Gosselin, secrétaire de la Fédération nationale du Textile; M. E. J. James, gérant de la Pennam's adressèrent aussi la parole.

La journée syndicale se termina par une soirée récréative donnée par une troupe locale pour le grand public. Les organisateurs se sentaient fiers et avec raison du succès remporté et ne regrettaient nullement les efforts que nécessite toujours une organisation semblable.

Parmi les invités d'honneur on remarquait: M. Albert Dubuc, secrétaire adjoint de la Fédération du Textile, ainsi que Mme Dubuc; M. Valmore Dufresne, président fondateur; M. Edmond Major, organisateur au Conseil central et Mme Major; M. Elphège Pelletier, président du Conseil central et Mme Pelletier; M. le curé E. Martel; M. le chanoine Henri Pichette; M. J.-C. Morel, président du Syndicat de la Pennam's; Mgr J.-C. Leclaire; M. E. J. James, gérant de la Pennam's; M. René Gosselin, secrétaire de la Fédération du Textile; M. Roméo Breton, directeur du personnel à la compagnie; le R. P. A. Côté, st.v.p.; M. Georges Patenaude, organisateur, et Mme Patenaude.

DUPUIS FRERES présente au Syndicat des contre-propositions inacceptables

Le Syndicat des Employés du Commerce de Montréal vient de connaître les contre-propositions de la Maison Dupuis Frères et s'est vu dans l'obligation de les rejeter. Elles sont en effet inacceptables.

Nos lecteurs pourront en juger par la comparaison des deux colonnes de texte ci-dessous. Sur tous les points principaux, les offres patronales s'avèrent inférieures, non seulement aux demandes syndicales mais aussi aux prévisions des plus pessimistes.

Plusieurs centaines d'employés ont formulé unanimement leur refus lors d'une assemblée lundi soir dernier. Ils ont trouvé, comme le disait un orateur, "que ces contre-propositions constituaient, de la part d'un employeur catholique, une bien étrange façon de célébrer le 60e anniversaire de l'encyclique "Rerum Novarum".

Demandes syndicales

- Le syndicat demandait un minimum de \$5.00 par semaine d'augmentation.
- Le certificat de reconnaissance couvre tous les employés, moins les gérants et employés supérieurs.
- Les employés demandent d'être rémunérés sur sur une base hebdomadaire, avec un minimum de 41½ heures au magasin et 41 heures pour le comptoir postal.
- Au point de vue sécurité syndicale, étant donné qu'il existe un atelier fermé, le syndicat demande que tous les salariés, membres ou non du syndicat, paient la cotisation syndicale mensuelle, avec retenue.
- Vacances: après 2 ans de service, 12 jours ouvrables de vacances payées. Après 5 ans de service une journée ouvrable supplémentaire, pour chaque année de service au-dessus de 5 jusqu'à concurrence de 18 jours ouvrables de vacances payées. Après 25 ans de service, 36 jours ouvrables.
- Le syndicat demandait qu'un employé régulier puisse s'absenter, sans retenue de salaire dans les cas suivants:
 - Pour son mariage: 3 jours.
 - Pour mariage d'un de ses enfants: 1 jour.
 - Pour décès du père, de la mère, du frère ou de la soeur du conjoint ou d'un enfant: 3 jours.
 - A la naissance d'un enfant: 1 jour.
 Si l'événement a lieu à plus de 50 milles, une autre journée est accordée.

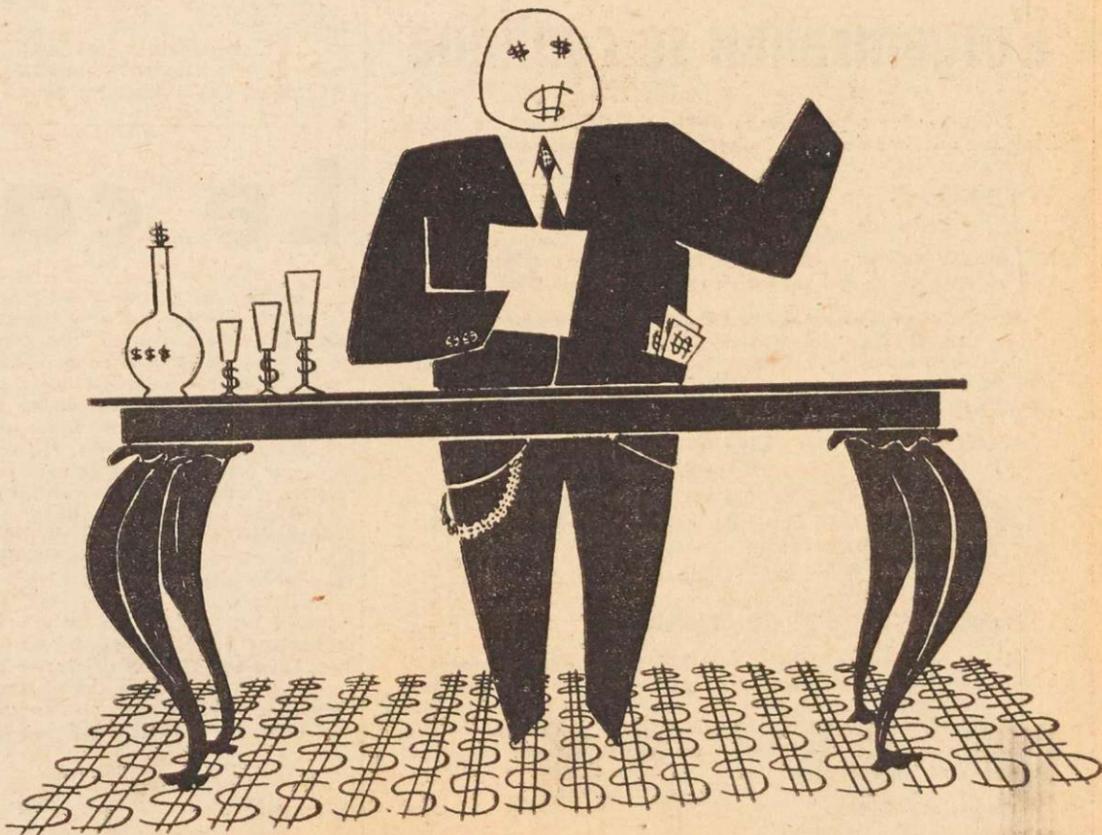
Offres patronales

- La compagnie offre un maximum de \$2.00.
- La compagnie aimerait décider elle-même qui serait couvert.
- La compagnie offre un taux horaire avec "moyenne" de 40 heures, sans garantie, et restriction possible dans les heures de travail.
- La compagnie "consent" à un atelier syndical imparfait, soit que seuls les membres paient, bien que les avantages de la convention s'appliquent à tous.
- Après 2 ans de service, 2 semaines de vacances payées basées sur la semaine régulière de travail au temps où l'employé les prendra. Après 5 ans, au cours de janvier ou février, une journée additionnelle par 5 ans de service, jusqu'à concurrence de 1 semaine.
- La maison offre qu'un employé régulier puisse s'absenter, sans retenue de salaire, dans les cas suivants:
 - Pour son mariage: aucun.
 - Pour le mariage d'un de ses enfants: aucun.
 - Pour le décès: 3 jours.
 - Naissance d'un enfant: 1 journée.

(La suite en page 4)

AVIS

Pour permettre à son personnel de prendre des vacances, LE TRAVAIL interrompra sa publication pendant deux semaines, à compter de vendredi le 29 juin. Il n'y aura donc pas de journal le 29 juin ni le 6 juillet.



Un homme d'affaires prêchant contre l'appétit démesuré pour les plaisirs matériels (chez l'ouvrier, naturellement)! Voir page 2, 1ère colonne

VOUS M'EN DIREZ TANT

"En lui faisant croire..."

L'honorable Jules-A. Brillant, C.B.E., déclarait à Rimouski, en fin de semaine dernière, que la participation des travailleurs aux profits de l'entreprise était une doctrine déplaisante et matérialiste.

"Seuls, les épargnants, dit-il, ont le droit de participer aux bénéfices d'une entreprise, et n'allons pas dilapider notre main-d'oeuvre en lui faisant croire qu'elle a droit au partage sans effort et sans sacrifice de sa part, uniquement pour satisfaire à des plaisirs matériels".

En écoutant cette nouvelle à la radio, les rédacteurs du "TRAVAIL" avaient résolu, comme vous pensez bien, de commenter cette opinion d'un homme d'affaires catholique et prospère. C'est toutefois un travail dont nous pouvons nous dispenser car M. André Laurendeau l'a fait pour son compte, dans "LE DEVOIR" de mardi, 12 juin, d'une façon définitive. Voici quelques extraits de son article.

Il n'est peut-être pas mauvais de se demander qui sont les tenants de cette doctrine que M. Brillant écarte avec tant de désinvolture.

J'ouvre la Lettre pastorale collective des évêques de la province de Québec. Un chapitre attire mon attention, il parle de réformer la structure de l'entreprise. Après quelques citations de Pie XI et de Pie XII, les évêques déclarent que :

Le régime du simple salarial, dans une économie imprégnée de libéralisme économique, a une tendance à favoriser la lutte des classes, à creuser le fossé qui sépare le capital du travail, à porter les détenteurs de capitaux à la poursuite de profits abusifs, à diminuer chez l'ouvrier le souci d'un travail honnête et compétent, en ne l'intégrant pas suffisamment dans la vie de l'entreprise.

Ces conséquences, nous les avons sous les yeux. Les évêques vont-ils conseiller aux ouvriers de mettre des sous de côté pour les investir dans des entreprises capitalistes? Certes, eux aussi, ils préchent l'économie. Mais ils vont plus loin. Ils savent qu'une "action" ou deux n'intègre pas un travailleur dans la vie de l'entreprise. Ils réclament donc des réformes de structure, qui respectent la nature de l'entreprise et les droits légitimes des propriétaires. Et ils terminent ce paragraphe par l'énoncé suivant (les soulignés sont de nous):

En amenant graduellement les travailleurs organisés à participer à la gestion, aux profits, à la propriété de l'entreprise, on contribuera puissamment à rétablir entre les collaborateurs d'une oeuvre commune la confiance tant désirée.

De pareilles réformes, dont M. Brillant ne veut pas, sont déplorables "louables, pour ne pas dire plus"; elles devront "s'opérer étape par étape, avec une prudence audace, dans un esprit de loyauté et mutuelle confiance".

Et M. Laurendeau conclut dans les termes suivants :

Le chanoine Jacques Leclercq, professeur à l'Université de Louvain, vient de déclarer à la Semaine des Intellectuels catholiques :

Le communisme est né parce que des hommes ne percevaient pas que l'on pût attendre des chrétiens des remèdes au mal du monde.

Se trouvera-t-il des chrétiens, à toutes les époques, pour étendre les espérances du christianisme? Sommes-nous radicalement incapables de nous élever au-dessus de nos intérêts immédiats?

Le communisme, dit encore le chanoine Leclercq, gardera son virus aussi longtemps que la masse des chrétiens sera spiritualiste en théorie et matérialiste en pratique.

A SOREL

L'organisation se continue

L'équipe des organisateurs de la C.T.C.C. vient de distribuer aux ouvriers de Sorel Industries la circulaire suivante :

VOTE NUL :

Comme LE SYNDICAT l'avait prévu, la Commission des Relations ouvrières a rejeté l'application en certification du Comité d'Usine, ce qui veut dire que le vote est NUL.

Ce qui veut dire aussi que LE SYNDICAT peut maintenant placer une nouvelle DEMANDE DE CERTIFICATION auprès de la Commission, pourvu que la majorité des employés actuellement à l'emploi de SOREL INDUSTRIES adhèrent au SYNDICAT.

Future majorité sur 1,500 employés (10 juin 1951) et non sur 898 employés (11 mars 1951)

Ce qui veut dire qu'il faut que le SYNDICAT recrute la MAJORITÉ sur 1,500 employés qui travaillent actuellement pour SOREL INDUSTRIES et non sur 898 tel qu'établi le 11 mars, lors de la dernière application.

L'ORGANISATION SE CONTINUE :

L'organisation se continue et LE SYNDICAT demande à tous les employés de signer et de payer une carte de membre le plus tôt possible, afin que LE SYNDICAT soit en mesure de demander son CERTIFICAT, soit par la prise d'un deuxième VOTE ou par la vérification des cartes signées et payées (soit au delà de 750 cartes).

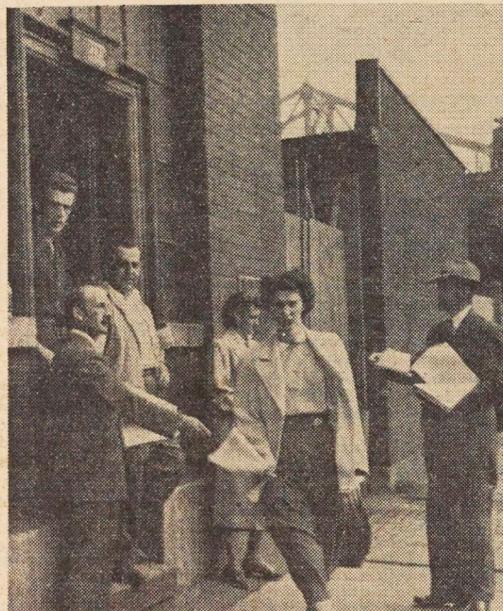
Bonne chance!

Le Syndicat national de l'Industrie métallurgique de Sorel

par vos organisateurs: René Harnegnies, Léopold Turcotte, Napoléon Nadeau, Jean Geren.

DANS LE MOUVEMENT

AU SOIR D'UNE VICTOIRE SYNDICALE



A gauche: les confrères Gérard Poitras et Roland Thibodeau distribuent aux employés de Dominion Oilcloth une circulaire qui annonce la victoire du Syndicat. A droite, Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., adresse la parole aux mêmes ouvriers réunis, le soir du vote.

JOLIETTE

Employés en biscuiterie

Après cinq séances de négociations directes et trois séances de conciliation, le Syndicat national des Employés en Biscuiterie vient de signer une convention collective avec la compagnie E. Harnois et Fils. Environ 90 employés sont couverts par cette nouvelle convention qui restera en vigueur durant 10 mois.

Les termes de l'entente se lisent comme suit: a) une augmentation générale de 7 cents l'heure pour la main-d'oeuvre féminine et de 10 cents l'heure pour la main-d'oeuvre masculine, plus un rajustement de 2 cents pour les employés à la chaîne; b) 4 fêtes chômées et payées (il n'en existait aucune auparavant); c) amélioration dans le paiement du surtemps; d) changement important à l'application de la clause de séniorité dans les cas de promotion; on tiendra davantage compte des années de services et des charges familiales.

Ont signé pour la partie syndicale: MM. J. Brousseau, président; Z. Beaulieu, agent d'affaires; J. Archambault, conseiller technique. Les signataires pour la

partie patronale étaient: MM. H. Harnois, gérant; P. Harnois, assistant-gérant, et P. Savignac, comptable.

Ecole d'Action ouvrière première session d'été

C'est le 17 juin prochain que débiteront les sessions d'été de l'Ecole d'Action ouvrière de Joliette; elles se prolongeront jusqu'au vendredi soir 23 juin.

Le programme a été préparé par M. Fernand Jolicoeur, responsable du Service d'Education de la C.T.C.C.

Autres nouvelles

A la demande du Conseil central, M. Gratien Gélinas est venu donner deux représentations de "Ti-Cop". Comme il fallait s'y attendre, ces deux soirées ont été un succès complet. Pour leur part, les syndicats ont reçu une excellente publicité et réalisé des profits appréciables.

M. Jacques Archambault, secrétaire du Conseil central, a profité du passage de M. Gratien Gélinas pour obtenir un entretien de ce dernier au poste C.J.S.O. de Joliette.

QUEBEC

Dans le textile

Le Syndicat national du Textile de Montmagny, lors de sa dernière assemblée générale, a tenu ses élections pour 1951-52.

Les nouveaux officiers sont: MM. M. Laberge, président; R. Vaillancourt, vice-président; G. Laberge, secrétaire; G. Pelletier, trésorier; P. Simonneau, 1er directeur; A. Bard, 2e directeur; R. Lemieux, 3e directeur; O. Bard, 4e directeur.

Elections chez Fournier

Le Syndicat national des Ouvriers de J.-Eudore Fournier de Plessisville tenait ses élections annuelles au début de juin.

Ont été élus: MM. H. Mailhot, président; J. Badeau, vice-président; A. Dubois, secrétaire-archiviste; Mlle A. Hamel, secrétaire-trésorier; MM. L. Dubois, secrétaire-financier; M. Bergeron, sentinelle; A. Bergeron, assistant-trésorier. Les délégués à la fédération sont: MM. H. Mailhot et A. Dubois. Tandis que MM. H. Mailhot, A. Dubois, E. Béliveau,

M. Lemay, L.-P. Desrochers et Mlle L. Poirier ont été nommés délégués au Conseil central. Les élections étaient sous la présidence de M. E. Rancourt, organisateur au Conseil central de Québec.

Employés des fonderies

Sous la présidence de M. M. Pepin, aviseur technique de la Fédération de la Métallurgie, le Syndicat des Employés de Fonderie de Plessisville a tenu ses élections annuelles. Les nouveaux officiers du syndicat sont: MM. J.-P. Pomerleau, président; E. Lebrun, vice-président; C. Henri, secrétaire-archiviste; S. Montambault, secrétaire-trésorier; L. Caron, secrétaire-financier; G. Dionne et B. Fréchette, directeurs. M. J.-P. Pomerleau a été délégué à la fédération. MM. J.-P. Pomerleau, E. Lebrun, C.-H. Simon Montambault, L. Caron et B. Fréchette ont été délégués au Conseil central.

Industrie du meuble

Voici le résultat des élections du Syndicat national de l'Industrie du Meuble de Beauharnois: président, M. D. Leboeuf; vice-président, M. F. Paquette; secrétaire-

archiviste, M. W. Lessard; secrétaire-trésorier, M. L.-P. Huot; directeurs, MM. F. Lefebvre, A. Allard, G. Beauchamps, M. Gilbert, R. David, G. Vallières.

SHAWINIGAN LA TUQUE

Industrie de la pulpe et du papier

Après trois séances de négociations directes, le Syndicat national des Travailleurs de la Pulpe et du Papier en est venu à une entente avec l'employeur Brown Corporation. Environ 650 employés sont concernés dans la signature de cette convention; ils ont obtenu une augmentation générale de 1 cent plus 12.5%; correction d'une partie du différentiel créé en 1947-48; rajustement de 1 cent à 8 cents sur plusieurs opérations.

Ont négocié pour le syndicat: MM. S. Lavoie, président; E. Renaud, 1er vice-président; D. Théberge, 2e vice-président; L. Ménard, secrétaire; P. Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier. Tandis que les négociateurs patronaux étaient: MM. W. B. Beckler, gérant des opérations; J. Greive, surintendant; W. C. Budgeon, directeur des relations du personnel; W. H. Smith, directeur des relations industrielles; R. Mulligan, secrétaire.

Elections

Le même syndicat tenait ses élections annuelles le 4 juin dernier sous la présidence de M. H. St-Hilaire, secrétaire de la Fédération de la Pulpe et du Papier. Les nouveaux officiers sont: MM. S. Lavoie, président; E. Renaud, 1er vice-président; O. Ricard, 2e vice-président; L. Ménard, secrétaire-archiviste; L. Laforce, secrétaire-trésorier; L. Lehoux, assistant-trésorier; J. Levesque, assistant-trésorier; O. Rouillard, secrétaire-correspondant; S. Scorpino, organisateur; D. Théberge, gardien; A. Ruel, sentinelle; H. St-Hilaire, agent d'affaires. M. S. Lavoie a été élu directeur de la Fédération de la Pulpe et du Papier.

MONTREAL

Dans le vêtement

L'Union nationale du Vêtement vient d'être reconnue comme négociateur pour les employés de la compagnie Tooke Brothers Limited. Les négociations commenceront très bientôt.

Chez les employés d'hôpitaux

Coopération

L'Hôtel-Dieu de Montréal et l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal, viennent de signer une nouvelle convention collective de travail. Les négociations se sont poursuivies dans le meilleur esprit. Les nouveaux avantages apportés par la convention sont les suivants: a) augmentation générale de 5 dollars pour les infirmières et les corps de métier; de 4 dollars pour les employés aux cuisines; de 3 dollars pour toute autre main-d'oeuvre masculine et de 2 dollars pour toute autre main-d'oeuvre féminine; b) réduction des heures de travail de 54 à 48 heures; c) 2 semaines de vacances payées après 4 années de service au lieu de 5. Les employés semblent satisfaits de ces améliorations obtenues après seulement trois séances de négociations directes.

Négociations en cours

Les négociations sont commencées pour les employés des hôpitaux des Soeurs de la Providence. En effet, deux séances ont eu lieu à date. M. Arthur Matteau est l'agent négociateur pour les Soeurs de la Providence tandis que M. Albert Côté, aviseur technique (C.T.C.C.) et MM. C.-A. Guy et P. Forest négocient pour l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal.

M. Matteau a déjà fait une offre concernant les salaires. Les négociateurs de la partie syndicale doivent étudier cette offre et consulter les membres dans les différents hôpitaux, avant de répondre à nouveau M. Matteau. Il est encore trop tôt pour dire ce qu'apportera cette nouvelle convention aux employés des cinq hôpitaux concernés.

L'Hôtel-Dieu de St-Jérôme une nouvelle section

Nous avons déjà signalé ici que l'organisation était commencée à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme. Depuis, le président, le secrétaire, l'organisateur et l'agent d'affaires ont tenu d'autres réunions pour les employés de cet hôpital.

La demande de certification a été adressée à la Commission des Relations ouvrières. Le certificat de reconnaissance syndicale devrait être remis sous peu. Dès que la certification sera accordée, les négociations commenceront sans plus de délai.

Le problème ouvrier

Pour assurer la primauté de l'homme

En faisant le procès du régime industriel moderne, une chose saute aux yeux: dans l'organisation du travail, la machine est la maîtresse et l'homme est son esclave.

Pour quiconque a un peu d'esprit chrétien, cette situation apparaît très fautive. On a toujours enseigné que l'homme est le roi de la création, qu'il a le droit de dominer toutes les créatures inanimées.

Si nous voulons réformer le régime du travail actuel, nous serons réellement satisfaits lorsqu'on aura redonné à l'homme la place qui lui convient, lorsque celui-ci sera redevenu le centre, l'agent principal de l'organisation économique.

Dans l'organisation actuelle du travail, l'homme est considéré comme l'accessoire et les agents inanimés de la production, le principal; le travailleur doit se plier à toutes les exigences imposées par la technique. Pour mieux réussir cette adaptation de l'homme à la machine, pour mieux "presser le citron", il faut à tout prix que le travailleur abandonne toute initiative personnelle et s'abstienne de prendre des responsabilités. Il faut en résumé le rendre aussi docile que la machine.

Dans une organisation chrétienne du travail, au contraire, l'homme devra être considéré comme l'élément principal, et les agents inanimés comme l'accessoire. La machine devra se plier aux exigences spirituelles et humaines imposées par l'homme.

Pour réussir cette adaptation de la machine à l'homme, il faudra redonner au travailleur l'occasion de remettre en oeuvre son esprit d'initiative et de lui faire réaliser qu'il a une part véritable de responsabilités dans l'organisation et le déploiement de son activité productive.

Dans le régime industriel moderne, le rendement seul compte. La durée du travail, le rythme des machines, la sécurité du travailleur, la formation professionnelle, en un mot toutes les conditions de travail sont déterminées par le souci unique d'un rendement sans cesse accru et de bénéfices de plus en plus considérables.

Au contraire, dans un régime industriel plus chrétien, le perfectionnement humain devra être le premier élément à considérer. Les exigences spirituelles et humaines du travailleur devront être les normes principales sur lesquelles on devra se baser pour déterminer les conditions de travail.

Enfin, contrairement au régime actuel, où la volonté patronale seule préside à l'organisation de la vie économique, le régime futur devra présenter au principe de son organisation, l'alliance de deux volontés: celle du patron et celle du travailleur.

Cette dernière considération nous amène à parler du rôle du syndicat.

Dans le régime actuel, même si le syndicat existe de fait, il n'en reste pas moins vrai que les patrons, pour la plupart ne font que le tolérer. On désire ardemment revenir au temps du patriarcat industriel, où l'autorité patronale seule était reconnue, et où les travailleurs devaient demeurer dans un isolement complet.

Au contraire, le régime meilleur vers lequel nous devons nous acheminer devra être basé sur une reconnaissance véritable du syndicalisme. Le travailleur reprendra sa place dans l'industrie, il protégera efficacement ses droits, il collaborera d'une façon responsable à l'organisation de la vie professionnelle par son syndicat, autrement son action sera nulle. On remplacera l'organisation patriarcale de l'économie actuelle par une démocratie industrielle organique, basée sur la représentation syndicale.

En conclusion, on assurera à l'homme la primauté sur la matière, et, procédant à l'adaptation de la machine à l'homme, et de plus en lui redonnant l'occasion de prendre ses responsabilités dans l'organisation de la vie professionnelle.

Cette promotion ouvrière sera possible par le truchement de l'organisation syndicale, c'est-à-dire que la promotion ouvrière sera non seulement personnelle mais aussi collective.

On a beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser cette promotion ouvrière. A mesure que notre action se concrétise, on s'aperçoit qu'elle commande la disparition des structures actuelles pour faire place à de nouvelles.

Problème ouvrier no 70.

Le capitalisme: régime condamné

C'est ce capitalisme, bien installé et très protégé par une législation antisociale qui lui met dans les mains la puissance politique nationale et internationale; c'est ce capitalisme-là, vicieux, corrompu et inhumain qui sépare Dieu de l'homme et l'homme du travail, qui, par les prix exagérés pour les choses d'usage quotidien, entraîne les époux dans un état de grave dépression et leur rend difficile la vie domestique et l'observance des préceptes divins; c'est ce capitalisme-là dont les abus sont tellement contraires à la nature et tellement opposés à l'ordre voulu par Dieu que l'Eglise condamne et à toujours condamner, selon l'expression très énergique de Sa Sainteté Pie XII (Exhortation p. 34).

Quand?

Quand l'Eglise s'en est-elle portée cette condamnation? Vont nous demander les défenseurs du capitalisme. La réponse est déjà ancienne; le Souverain Pontife vient de

nous la rappeler, il y a à peine quelques semaines: le Saint-Père, parlant de la question sociale et du rôle de l'Eglise, a "rapproché d'une façon singulièrement significative l'esclavage antique et les esclaves du capitalisme moderne et les prolétaires. Ce rapprochement nous éclaire et nous montre que le capitalisme comme l'esclavage est contre nature et est d'ores et déjà condamné par la loi de Dieu et par le droit naturel.

Pas d'esclaves

De même que l'Eglise catholique, d'accord avec la loi de Dieu et avec le droit naturel, permet à l'homme d'avoir des employés, de garder des domestiques et de faire travailler des serviteurs qui appartiennent à la maison et font partie de la famille, mais elle n'acceptera jamais l'esclavage comme un droit, car cet état social est contraire à la dignité et à la liberté de l'homme; de même l'Eglise catholique, d'accord

Mgr l'Archevêque de Sherbrooke rappelle les raisons de notre opposition — L'Eglise contre tous les esclavages

avec la loi de Dieu et le droit naturel, permet à un homme de posséder des propriétés, d'accumuler des capitaux, de les cultiver et de les exploiter pour en tirer un profit honnête et proportionné, mais elle n'acceptera jamais un régime qui met les capitaux dans les mains de quelques hommes, qui fait passer les profits et qui crée la famine et la rareté des choses nécessaires à la vie pour faire hausser les prix; car cet état social est contraire à la dignité et à la liberté de l'homme. L'esclavage et le capitalisme sont des abus, des misères, des actes sociaux mauvais, comme le vol et le meurtre sont des actes personnels mauvais; ils relèvent de la loi de Dieu et du droit naturel, l'Eglise catholique n'a pas à prononcer de condamnation formelle contre de pareils errements de conduite, son rôle n'est pas de crier: An-

thème, mais d'employer toutes ses forces humaines et divines pour reconstruire la vie économique et pour obtenir que dans l'industrie et le travail, on tienne plus compte de l'homme que de la technique et de la machine, plus compte de la dignité et de la liberté des travailleurs que des profits, plus compte de la sécurité de la famille que des intérêts financiers.

Deuxième pouvoir

Les évêques ne se contenteront pas de prêcher la doctrine sociale de l'Eglise catholique, d'enseigner la vérité, de rejeter l'erreur et de condamner les abus, ils vont se servir contre le néo-paganisme, fruit du matérialisme, de leur deuxième pouvoir divin, celui de sanctifier les hommes, pour organiser la société à la lumière naturelle de la raison et aussi surna-

tuelle de la Révélation. Ce serait une erreur néfaste que de prétendre traiter des droits et des devoirs de l'homme dans l'ordre social, sans tenir compte de l'Incarnation et de la Rédemption. L'Evangile est un fait et une doctrine dont toute l'humanité doit bénéficier. Comme les Souverains Pontifes l'ont tant de fois recommandé, ce qu'il faut d'abord, c'est d'obtenir la réforme des moeurs, dans le peuple chrétien. "La solution de la question sociale, disait Sa Sainteté Pie XII, le 11 mars dernier, ne peut être "menée à bonne fin que par des hommes qui vivent de la foi et qui accomplissent leur "devoir dans l'esprit du Christ, toujours "fidèles à Lui, à son Eglise, au successeur de Pierre, coûte que coûte.

Trois moyens

Les trois moyens pour obtenir la réforme des moeurs seront toujours les mêmes: la pratique des sacrements, la prière et les sacrifices volontaires.

700 NOUVEAUX ABONNES



Le large sourire qu'affiche Claude Barbe, attaché au service d'expédition du journal, indique clairement sa satisfaction de voir le tirage augmenter. En effet, on voit sur la photo Michel Chartrand, organisateur pour la Fédération du Vêtement, lui remettre un abonnement collectif de plusieurs syndicats de la région de QUÉBEC. Quant à Michel Chartrand, il a fait de l'abonnement une routine; partout où il passe, les gens répondent à son appel et deviennent à brève échéance des lecteurs assidus du "TRAVAIL".

LA SEMAINE

MONTREAL

Dans la construction

Après trois séances de conciliation, une entente est intervenue entre l'Association des Employeurs de la Construction du comté de Terrebonne et le Conseil laurien des Métiers de la Construction.

La nouvelle convention stipule que les ouvriers auront droit à 10 cents l'heure d'augmentation (journaliers, apprentis); tandis que les hommes de métiers recevront une augmentation de 12 cents l'heure. La semaine de travail est fixée à 48 heures, à raison de 8 heures par jour. Après la journée de 8 heures les ouvriers seront payés temps et demi. Ces derniers avantages concernent les ouvriers de la région comprise entre Shawbridge et les limites nord du comté de Terrebonne.

Pour ce qui est des ouvriers de la région comprise entre Shawbridge et les limites sud du comté de Terrebonne, ils ont obtenu les avantages suivants: semaine de 45 heures à raison de 9 heures de travail par jour; temps et demi après la journée de 9 heures et temps et demi pour les autres heures de travail accomplies le samedi dans la journée.

Pulpe et papier Elections

Sous la présidence de M. R. Rondeau, président du Conseil central de Sherbrooke, le Syndicat de la Pulpe et du Papier de East Angus a procédé à ses élections, dimanche dernier le 10 juin. M. H.-L. Tardif a été réélu, par acclamation, président pour un cinquième terme; L. Frappier, vice-président; O. Fournier, secrétaire; G. Roy, trésorier; R. Bernier, sentinelle et MM. A. Hamel, A. Phaneuf, C. Phaneuf, A. Godbout, directeurs.

Résultat des négociations

Les ouvriers réunis pour l'élection furent mis au courant des négociations, qui n'ont duré que quatre jours. Les ouvriers ont obtenu 14% d'augmentation avec un minimum de 15 cents l'heure, ce qui porte le salaire de base à 1 dollar et 15 cents. Le tout rétroactif au 1er mai.

Ont négocié pour le syndicat: MM. P. Lepage, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier; R. Cormier, organisateur et MM. H. Phaneuf, O. Fournier, L. Frappier, A. Hamel et C. Pommerleau. Du côté patronal: MM. A. P. Wilson, H. A. F. Gregory, W. T. Clifford, B. Westgate, agissaient comme négociateurs.

L'Alliance des Infirmières

A l'occasion de son prochain mariage, Mlle Diane Paquette quitte la présidence de l'Alliance des Infirmières.

Une fête était organisée, le 12 juin dernier, au cours de laquelle les infirmières de Verdun (où Mlle Paquette faisait son service) lui ont offert une bourse. De son côté, l'Alliance lui a présenté un cadeau en remerciement des services rendus.

M. l'abbé Bolté, aumônier de l'Alliance et M. Thibodeau, organisateur de la C.T.C.C. porteront la parole.

Industrie du meuble

Voici le résultat des élections tenues par le Syndicat de l'Industrie du Meuble de Beauharnois.

Ont été élus: MM. D. Leboeuf, président; F. Paquette, vice-président; W. Lessard, secrétaire-archiviste; L.-P. Huot, secrétaire-trésorier; F. Lefebvre, A. Allard, G. Beauchamps, M. Gilbert, R. David, G. Vallières, directeurs.

L'Hôpital Notre-Dame et l'Hôpital Pasteur font des offres

Lors de la dernière séance de conciliation, tenue le 8 juin dernier, les autorités des deux hôpitaux ci-haut mentionnés ont fait des offres à l'association concernant les augmentations de salaires. Les négociateurs sont à étudier ces offres de même que certaines clauses laissées en suspens.

Travailleurs du carton et du papier façonnés

Mercredi soir prochain, le 20 juin, à 8h. 15 p.m., tous les membres de l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier façonnés, sont convoqués à 1231 est, rue De Montigny pour la préparation de la convention qui sera bientôt négociée avec l'employeur.

N'oubliez pas

si vous avez déménagé, de nous

faire connaître votre
NOUVELLE ADRESSE.

ST-HYACINTHE

Elections

Les élections au Conseil central de St-Hyacinthe ont eu lieu sous la présidence de M. A. Côté, aviseur technique de la C.T.C.C. M. R. McGinnis, publiciste au journal "LE TRAVAIL", agissait comme secrétaire tandis que MM. M. Ethier, (C.T.C.C.), et G. Brûlé, (vêtement Yamaska Shirt), agissaient comme scrutateurs.

Ont été élus: MM. E. Pelletier, président; A. Caya, vice-président; O. Bell, 2e vice-président; Mlle T. Bédard, secrétaire-archiviste; MM. O. Poirier, trésorier; L. Carufel, directeurs; Mlle M.-P. Pouly, directeur, et MM. G. Houle et A. Laperle, directeurs.

Pour les écoles de Colombie

La campagne en faveur des écoles catholiques de Colombie a touché déjà les milieux les plus divers. La Fédération générale des Liges du Sacré-Coeur, qui appuie cette campagne, nous annonce qu'elle a reçu des dons à transmettre à l'Archevêché de Vancouver de la part de conseils municipaux, de groupes d'instituteurs, d'individus prêtres et laïcs, de Liges du Sacré-Coeur paroissiales, d'écoliers membres de la Croisade eucharistique, etc.

messages de sympathie sont adressés aux catholiques de Colombie, à Son Exc. Mgr Duke: "Les élèves d'éléments français vous envoient un message de sympathie et une promesse de prières. Tous, nous avons signé une feuille destinée au gouvernement de votre province. Nous y avons ajouté une aumône légitime, mais qui vient du fond du coeur". "Mon père est mort à Dieppe, dit un petit, pour la liberté; aux autres, là-bas, ils veulent l'enlever".

Parmi les premières souscriptions, celle des étudiants du Collège Jean-de-Brébeuf de Montréal, mérite d'être particulièrement signalée.

Un rhétoricien du Collège, M. Richard Drouin, a demandé spontanément aux autorités de l'institution d'organiser la souscription parmi les élèves. Avec un copain, il a passé le chapeau dans toutes les classes après un discours des plus persuasifs. Il a facilement recueilli un montant de \$75.00, pris sur les économies des collégiens. En même temps les étudiants signaient une requête au gouvernement de la Colombie, priant le ministre de l'Education que justice soit faite aux écoles catholiques de sa province. 478 signatures apparaissent sur la pétition. Des

La Fédération générale des Liges du Sacré-Coeur remercie et félicite les collégiens de Jean-de-Brébeuf et est assurée que cette initiative sera reprise par tous les collégiens de la province: les étudiants de la Colombie comptent sur cette sympathie et cette entraide.

Une liste des souscripteurs sera publiée. La Fédération générale des Liges du Sacré-Coeur s'offre encore à transmettre à qui de droit toute souscription qu'on lui voudra adresser pour les écoles catholiques de Colombie. Faire les chèques à l'ordre de: ARCHEVÊCHE DE VANCOUVER. Les adresser directement à Vancouver, 646 rue Richards, ou à la Fédération générale des Liges du Sacré-Coeur, 8100, boul. St-Laurent, Montréal 14.



Avant le dîner, les invités d'honneur du Syndicat de la Penman's de St-Hyacinthe se réunissaient dans un petit salon du nouveau Centre récréatif des Dominicains. Sur la photo on peut reconnaître Mgr J.-C. Leclaire, P.D., représentant Mgr Douville; le Révérend Père A. Côté, St-V.P., ancien aumônier; MM. J.-C. Morel, président du syndicat; Edmond Major, organisateur au Conseil Central; E.-J. James, gérant à la Penman's et Roméo Breton, directeur du personnel à la Penman's.

Les "offres" de Dupuis Frères

(La suite de la page 1)

Pour activités syndicales:

Tous les officiers peuvent s'absenter sans retenue de salaire, pour participer aux négociations de la convention. Il sera accordé deux jours d'absence à 2 officiers, pour les congrès de la fédération et 4 jours d'absence à 10 délégués pour le congrès de la C.T.C.C.

- g) L'ancienneté reconnue après 3 mois. Aucune perte d'ancienneté dans les cas de raisons majeures: maladie, accident, départ volontaire, réduction du personnel, service militaire ou autre.
- h) Dans les cas de promotions, transferts, mise-à-pied, suspension et congédiements, le syndicat propose une formule de règlement des griefs à laquelle toute personne qui se sent lésée pourra avoir recours.
- i) Le syndicat offre la formation d'un Comité de griefs, composé de 9 membres choisis par le syndicat, et s'il n'y a pas d'entente, le syndicat pourra recourir à la conciliation, à l'arbitrage, et la sentence devient obligatoire pour les deux parties.
- j) Le syndicat s'engage à ne recourir à aucune grève et l'employeur à aucun "lock-out", pendant la durée de la convention.
- k) Le syndicat demande que la durée de la convention soit comptée de la date de la signature, pour une année, avec effet rétroactif, quant aux salaires, au 6 mars 1951. A la lecture de ce résumé, malheureusement trop court, il est très compréhensible que les employés aient décidé de porter, sans tarder, leur cause devant l'arbitrage. La demande pour la formation de ce tribunal est déjà faite et les arbitres devraient être choisis très prochainement.

Pour activités syndicales:

Sur autorisation préalable, 3 officiers peuvent s'absenter pour participer aux négociations. Pour participer à des réunions légitimes: congrès, journées d'étude, etc., la compagnie consent à 3 jours d'absence, sans rémunération, à 3 officiers.

- g) L'ancienneté reconnue dans les cas de raisons majeures: maladie, accident, jusqu'à concurrence d'un an. Dans une réduction de personnel, jusqu'à concurrence de 3 mois.
- h) La compagnie veut tout décider seule. Elle veut s'arroger le droit exclusif de régler tous ces problèmes à sa façon.
- i) Le règlement des griefs demeure une affaire à traiter entre la personne lésée et son supérieur immédiat. On peut se rendre au directeur du personnel et recourir ensuite à la Loi de Différends-ouvriers de Québec (qui ne prévoit pas de décision finale).

j) Le même article apparaît dans l'offre patronale, mais la compagnie n'accepte aucune décision arbitrale pendant la durée de la convention.

Ces deux clauses vont toujours de pair. Les ouvriers ne peuvent se lier si la compagnie ne se lie, et ils veulent conserver leur droit de grève.

La compagnie ne reconnaît aucune rétroactivité.



Photo prise à la signature de la première convention signée à la Standard Paper Box (section papier gaufré). On remarque de gauche à droite: MM. Georges Poitras, trésorier; Magella Martel, président; Paul-Aimé Gibault, secrétaire; Gérard Poitras, agent d'affaires de l'Union des Travailleurs du Carton et du Papier façonnés, qui représentaient le syndicat. Dans le même ordre les représentants patronaux étaient: MM. E.-N. Gougeon, ingénieur; G. J. McKennan, surintendant, et P. B. Brennan, gérant du personnel.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.
Paraît tous les vendredis.

Directeur:
GERARD PELLETIER

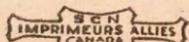
Rédacteur en chef:
FERNAND JOLICOEUR

Administrateur:
MARCEL ETHIER

Publiciste
ROGER MCGINNIS

Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par L'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministre des Postes, Ottawa.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.